

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lyon, le 28 mars 2023

LOIRE FOREZ AGGLOMÉRATION ET L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ AUVERGNE-RHÔNE-ALPES SIGNENT UN NOUVEAU CONTRAT LOCAL DE SANTÉ

Ce mardi 28 mars, à Montbrison, M. Arnaud RIFAUX, directeur de la délégation départementale de la Loire de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes, M. Christophe BAZILE, Président de Loire Forez Agglomération, signeront un nouveau contrat local de santé pour la période 2022-2026. Ce dernier prévoit la mise en place d'actions concrètes et coordonnées pour continuer à développer l'accès à la santé des habitants du territoire. Au total, Loire Forez Agglomération regroupe 87 communes pour un peu moins de 114 000 habitants.

Le contrat local de santé, un enjeu de santé publique au quotidien

En réponse aux enjeux de santé publique, les Contrats locaux de santé (CLS) visent à **réduire les inégalités sociales et territoriales de santé**. Ils identifient les territoires vulnérables et améliorent les contextes environnementaux et sociaux qui déterminent, in fine, l'état de santé des habitants.

En coordonnant l'action des différents intervenants locaux, les CLS cherchent à développer l'efficacité des actions définies dans le cadre du [Projet régional de santé \(PRS\)](#) porté par l'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes.

A partir d'un diagnostic local partagé entre les acteurs, le CLS propose une **mise en cohérence** de la politique régionale de santé. Il permet une meilleure articulation entre le Projet régional de santé porté par l'ARS et les autres démarches locales ayant un impact en santé : le CLS doit promouvoir une approche intersectorielle de la santé.

Loire Forez Agglomération : 3 axes stratégiques

Ces priorités ont été définies sur la base des différents diagnostics et de l'évaluation du précédent CLS qu'a menée l'agglomération, validés par les acteurs de terrains et par les partenaires institutionnels signataires du contrat.

Le programme d'actions du CLS sera décliné autour de 3 axes stratégiques :

- Créer une dynamique territoriale autour de la santé :
 - promouvoir, partager et diffuser une culture santé commune
 - coordonner l'ensemble des actions réalisées dans le cadre du contrat local de santé et du contrat local de santé mentale (CLSM)
- Développer une politique de prévention à l'échelle de l'agglomération
 - Agir en faveur d'une meilleure santé mentale
 - Promouvoir l'éducation en santé environnementale
 - Faire que les habitants soient acteurs de leur santé
 - Mener des actions de prévention à destination des publics vulnérables
- Agir pour un accès à la santé et aux soins pour tous les habitants

Fort de son expérience sur le premier contrat local de santé, Loire Forez Agglomération va pouvoir poursuivre la dynamique déjà engagée sur son territoire en lien avec l'ARS.

Ce contrat local de santé dont la mise en œuvre est planifiée jusqu'en 2026 va également permettre une synergie entre les différents acteurs de la santé en réunissant, la Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités (DDETS), la Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM), la Mutualité sociale agricole (MSA), CH du Forez et CPTS Loire Forez autour d'objectifs et d'actions communes.

Contacts presse

Loire Forez Agglomération – Boris BESSENAY

06 33 47 61 08

borisbessenay@loireforez.fr

ARS Auvergne-Rhône-Alpes

04 27 86 55 55

ars-ara-presse@ars.sante.fr